

# Mission

## UNHCR - L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

Les Nations Unies ont donné pour mandat à l'UNHCR de conduire et de coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et la recherche de solutions à leurs problèmes.

La mission première de l'UNHCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Dans la poursuite de cet objectif, il s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile dans un autre pays et retourner de son plein gré dans son pays d'origine. De plus, l'UNHCR recherche des solutions durables aux problèmes des réfugiés en les aidant à rentrer chez eux ou à s'installer dans un autre pays.

Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention de l'UNHCR en faveur d'autres groupes. Ces groupes incluent les anciens réfugiés de retour au pays, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée.

L'UNHCR s'efforce de prévenir les déplacements forcés de populations en encourageant les Etats et autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, l'UNHCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir les mêmes droits pour les femmes et les filles.

L'UNHCR collabore avec les gouvernements et les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Un des principes essentiels de l'action de l'UNHCR est celui de la participation des réfugiés, ainsi que d'autres personnes bénéficiant de ses activités, aux décisions qui ont une incidence sur leur vie.